

## 97,1 % des produits alimentaires conformes à la réglementation

L'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa) a publié aujourd'hui, le 26 octobre 2016, son rapport annuel sur les résidus de pesticides dans les produits alimentaires, celui-ci présente les résultats des analyses de 212 produits phytosanitaires (en moyenne) dans 82 649 échantillons prélevés en 2014 en Europe.

La plupart de ces échantillons, 97,1 %, présente un taux de produits phytosanitaires inférieur à la limite maximale résiduelle (LMR) définie au niveau européen. Parmi ces 97,1 %, un peu plus de la moitié des échantillons (53,6 %) étaient exempts de résidus quantifiables.

### Aucun résidu dans 60,1 % des échantillons

Le pays rapporteur pour l'Efsa a mené des analyses par type de produit de consommation courante, y cherchant des traces de 191 phytos pour les produits d'origine végétale, et 58 pour ceux d'origine animale. Tous produits confondus, les dépassements de LMR ont été enregistrés pour seulement 1,5 % des échantillons et aucun pesticide n'a été quantifié dans 60,1 % des échantillons.

Produit par produit, les résultats sont globalement moins bons pour les produits végétaux que pour les produits animaux. Aucun dépassement de LMR n'a été constaté dans les volailles (foie, muscle, graisse), alors qu'entre 2 et 3,4 % des échantillons de carottes, riz, mandarines, haricots (avec gousses) et épinards (par ordre croissant de pourcentage de dépassement) présentaient des taux de résidus supérieurs à la LMR. La farine, elle, se démarque des autres produits végétaux, avec seulement 0,4 % des échantillons présentant un dépassement de limites.

En comparant avec les résultats des analyses faites en 2013, l'Efsa note une diminution des dépassements de LMR pour les épinards, les haricots (avec gousse), les concombres, et les oranges. À l'inverse, la tendance des dépassements est à la hausse pour les mandarines, les carottes, les poires et les pommes de terre. Ces pourcentages de dépassements restent tout de même inférieurs à 3,4 %.

En plus des produits de consommation courante, le rapport présente les résultats des analyses de produits phytosanitaires dans les produits d'alimentation infantile (1 812 échantillons) soumis à des LMR plus restrictives. Il en ressort que dans 91,8 % des échantillons, aucun pesticide n'a été quantifié. Les LMR ont été dépassées pour 7,5 % des échantillons.

Enfin, 4 792 échantillons de produits issus de l'agriculture biologique ont été analysés. Des produits phytosanitaires ont été détectés (non quantifiés) dans 12,4 % des échantillons et 1,2 % des échantillons présentaient des taux excédant la LMR.

## **Des mélanges de résidus dans tous les types de produits**

Le résumé du rapport précise que « des échantillons contenant plus d'un produit phytosanitaire par échantillon (résidus multiples) ont été trouvés pour tous les produits analysés dans le cadre du programme ».

Il précise que les produits présentant le plus de résidus multiples sont les mandarines, les oranges, les poires et les concombres (avec respectivement 64,7 %, 60,5 %, 57,6 % et 26,6 % des échantillons présentant des traces de résidus multiples). À l'inverse, les produits en présentant le moins sont les haricots (avec gousses), les épinards, les carottes, la farine, le riz et les pommes de terre (avec respectivement 19,2 %, 18,4 %, 16,2 %, 11,8 %, 9,2 % et 7,5 % des échantillons présentant des traces de résidus multiples). Ces pourcentages sont beaucoup plus faibles pour les produits d'origine animale (0,9 % pour les muscles et la graisse de volaille et 0,1 % pour le foie).

## **Davantage de conformité pour les produits européens**

Près de 70 % des échantillons testés proviennent des pays d'Europe et de son aire économique (AE), le reste provenant de pays tiers (25 %) et inconnus (presque 5 %). Le nombre d'échantillons non conformes aux taux maximaux de produits phytosanitaires dans les aliments est plus élevé dans les produits provenant de pays tiers (6,5 %) que dans ceux provenant de l'Europe et de son AE (1,6 %). En 2013, ces pourcentages s'élevaient respectivement à 5,7 et 1,5 %.

Source : <http://www.lafranceagricole.fr/>

Date : le 26/10/2016